

Nombre de membres élus : 19

Convocation faite le 15 mai 2014.

Nombre de membres en fonction : 19

Nombre de membres présents : 18

**Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire**

**Etaient présents** : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,  
MME Céline WILHELM, M. Patrick LUTTER, Adjoint  
Mesdames et Messieurs Marie-Jeanne PREVOT, Marc KNITTEL, Lucien HEINRICH,  
Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR, Régine FERRY, Thérèse OXOMBRE,  
Elisabeth DECKERT, Patrick APPIANI, René HERRY, Philippe DOUVIER, Delphine  
GERARD, Michèle IBANEZ

**Absents excusés** : M. Pierre BUHL ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT

**1) CREATION DE POSTE :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux congés du personnel, il s'avère utile d'employer une personne afin d'aider le service technique.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents :

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique 2ème classe contractuel à temps complet.

**2) CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE A LA VOIRIE ET A L'AMENAGEMENT :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Général du Bas-Rhin dans sa délibération du 9 décembre 2013 a décidé de mettre en place un accompagnement technique des projets des communes en matière de voirie, qui se traduit notamment par la délivrance de conseil gratuit.

Il précise que pour pouvoir bénéficier de ces conseils, la Commune doit signer une convention pour l'Accompagnement Technique à la Voirie et à l'Aménagement (ATVA) avec le Département du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ATVA avec le Département du Bas-Rhin.

**3) SENTIERS PIETONS ENTRE LA RUE DU BITZ, LA RUE DE LA FONTAINE ET LA RUE BASSE LA PELE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des sentiers piétons, devant relier la Rue du Bitz à la Rue de la Fontaine et la Rue de la Fontaine à la Rue Basse la Pèle, évoqué lors de l'adoption du budget primitif.

Il donne quelques précisions sur le projet en précisant notamment que ces sentiers seront goudronnés et éclairés.

Il rappelle au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la création de ces sentiers ont été inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des présents :

**APPROUVE** le projet de réalisation de deux sentiers piétons.

**CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin

**4) PROPOSITION NOMINATION MAIRE HONORAIRE :**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer à Monsieur Henri GERARD le titre de Maire Honoraire.

Il rappelle que Monsieur Henri GERARD a été Maire de mars 1977 jusqu'aux dernières élections municipales de mars 2014, ce qui représente 37 années au service de la Commune de Lutzelhouse en qualité de Maire et mérite donc d'être honoré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de nommer Monsieur Henri GERARD Maire Honoraire.

**5) DELEGUE PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de nommer un délégué pour représenter la Commune de Lutzelhouse au Pays Bruche Mossig Piémont.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité des membres présents :

**DECIDE** de nommer Monsieur Jean-Louis BATT comme délégué pour représenter la Commune.